

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DU BUDGET

Document n° 2

**EXPOSE GENERAL DU
PROJET DE LOI DE FINANCES
DE L'EXERCICE 2020**

Kinshasa, Octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	II
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	II
LISTE DES ACRONYMES	III
INTRODUCTION	1
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE 2019 ET PERSPECTIVES POUR 2020	2
1.1. Environnement économique international de 2019	2
1.1.1. Evolution de la croissance mondiale	2
1.1.2. Evolution des prix à la consommation	4
1.1.3. Evolution des cours de métaux, du pétrole et des produits agricoles	4
1.2. Perspectives économiques mondiales en 2020	6
1.2.1. Croissance	6
1.2.2. Inflation	8
1.2.3. Cours des produits de base	9
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2019 ET PERSPECTIVES 2020	9
2.1. Environnement économique national en 2019	9
2.1.1. Evolution de la production nationale	10
2.1.2. Evolution du marché de change en 2019	11
2.1.3. Evolution de l'inflation en 2019	12
2.1.4. Evolution des réserves de change en 2019	13
2.1.5. Evolution de la balance des paiements	13
2.1.6. Evolution de la masse monétaire en 2019	13
2.2. Perspectives économiques nationales en 2020	14
2.2.1. Activité économique en 2020	14
2.2.2. Projection du taux de change et de l'inflation en 2020	14
2.2.3. Masse monétaire en 2020	14
III. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES A FIN JUIN 2019	15
3.1. Réalisation des recettes à fin juin 2019	15
3.2. Exécution des dépenses à fin juin 2019	16
3.3. Perspectives à fin décembre 2019	17
IV. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020	20
4.1. Contexte d'élaboration	20
4.2. Cadre macroéconomique	22
4.3. Principaux agrégats budgétaires de l'exercice 2020	22
4.3.1. Configuration des recettes	22
4.3.2. Configuration des dépenses	29
CONCLUSION	33
ANNEXE	34

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1	Evolution des cours moyens mensuels des produits miniers et énergétiques de 2017 à 2019 (en dollar us)
Tableau 2	Evolution des cours moyens mensuels des produits agricoles (en dollar us)
Tableau 3	Répartition sectorielle du Produit Intérieur Brut de 2018-2019
Tableau 4	Principaux indicateurs macroéconomiques 2018-2022
Graphique 1	Croissance économique mondiale et régionale en 2017-2019 (en %)
Graphique 2	Taux de croissance économique mondiale et régionale en 2018-2020 (en %)
Graphique 3	Croissance économique nationale de 2015 à 2019 (en %)
Graphique 4	Evolution du taux d'inflation annuel de 2015 à 2018

LISTE DES ACRONYMES

BCC	: Banque Centrale du Congo
CPCM	: Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique
COMESA	: Marché commun de l’Afrique orientale et australe
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
ETD	: Entités Territoriales Décentralisées
FC	: Franc Congolais
FFN	: Fonds Forestier National
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National d’Entretien Routier
FOMIN	: Fonds Minier pour les Générations Futures
FPEN	: Fonds de Promotion de l’Education
FPT	: Fonds de Promotion de l’Industrie
FPT	: Fonds de Promotion du Tourisme
INAP	: Intersyndicale Nationale de l’Administration Publique
INS	: Institut National de la Statistique
LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
PIB	: Produit Intérieur Brut
RDC	: République Démocratique du Congo
RVA	: Régies des Voies Aériennes
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
Tm	: Tonne métrique
USD	: United States Dollar (Dollar Américain)
SADC	: Southern african Development Community (Communauté de développement d’Afrique Australe)

INTRODUCTION

L'exposé général figure parmi les documents qui accompagnent le projet de loi de finances de l'année, suivant les prescrits de l'article 79 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques,

Il fait la synthèse du Budget, fixe les objectifs de la politique économique et financière du Gouvernement en précisant les priorités, décrit l'environnement économique international et national dans lequel il a été préparé ainsi que les perspectives traduites sous forme de Cadre Budgétaire à Moyen Terme et le niveau d'exécution du Budget en cours.

C'est sous cet angle que le présent exposé général aborde les points ci-après :

- l'environnement économique international de 2019 et les perspectives pour 2020 ;
- la situation économique nationale en 2019 et les perspectives pour 2020 ;
- la synthèse de l'exécution de la Loi de finances 2019 au premier semestre ;
- la présentation du projet de loi de finances de l'exercice 2020.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE 2019 ET PERSPECTIVES POUR 2020

L'environnement économique international est examiné au regard de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques, essentiellement le taux de croissance de la production mondiale et le taux d'inflation, qui influent sur la demande mondiale. Cet examen portera également sur l'évolution des cours des métaux, du pétrole et des produits agricoles sur le marché international, ayant une incidence sur l'économie nationale.

Dans ce cadre, il sera successivement abordé l'environnement économique international en 2019 et les perspectives économiques pour 2020.

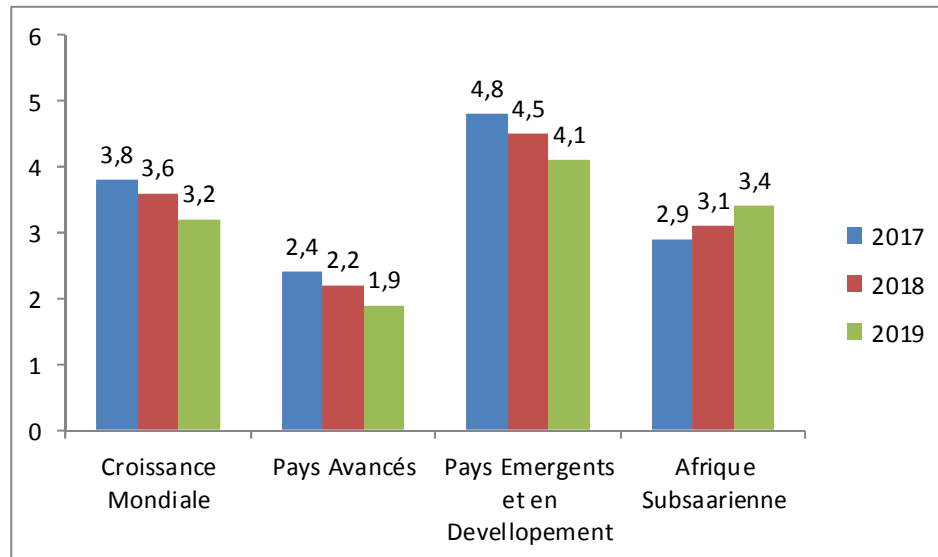
1.1. Environnement économique international de 2019

La situation économique internationale reste marquée globalement par une légère baisse de croissance en 2019, due au ralentissement des activités économiques observé aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement, dans un contexte difficile, caractérisé par l'accentuation des tensions commerciales et technologiques entre les États-Unis et la Chine ainsi que par l'incertitude prolongée en ce qui concerne le Brexit.

1.1.1. Evolution de la croissance mondiale

Selon les estimations du Fonds Monétaire International de juillet 2019, l'accroissement de la production mondiale à fin décembre 2019 devrait se situer à **3,2 %** contre **3,6 %** enregistré une année plus tôt, comme indiqué dans le graphique 1.

Graphique 1 : Croissance économique mondiale et régionale de 2017 à 2019 (en %)



Source : FMI, perspectives de l'économie mondiale de juillet 2019

Pour les pays avancés, le FMI table sur une croissance de **1,9%** en 2019 contre **2,2%** en 2018, soit une régression de **0,3%**, due au ralentissement de l'activité économique dans la plupart des économies de la région dont les Etats-Unis, les pays de la zone Euro (*l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne*), le Royaume-Uni et le Canada.

En effet, **au niveau de la zone Euro**, le fléchissement de l'activité économique entamé en 2018 pourrait se poursuivre en 2019, avec une croissance projetée à **1,3 %** contre **1,9 %** en 2018. A l'instar de l'année 2018, cette situation serait occasionnée par le recul de l'activité économique dans les grandes économies de la région (*Allemagne, France, Italie, Espagne*).

Aux Etats-Unis d'Amérique, la croissance baisserait de **0,3** point de pourcentage, passant de **2,9 %** en 2018 à **2,6 %** en 2019, due notamment au fléchissement de l'investissement. Il en est de même du Royaume Uni et du Canada où le taux de croissance se situerait en 2019 respectivement à **1,3%** et **1,5%** contre **1,4%** et **1,9%** en 2018.

Les pays émergents et en développement enregistreraient une contraction de 0,4 point de pourcentage de la croissance économique, soit **4,1 %** en 2019 contre **4,5 %** en 2018. La région continue à présenter des situations économiques différenciées. Ainsi, elle reste marquée par :

- le ralentissement de l'activité économique en Chine et en Russie, soit respectivement **6,2 %** et **1,2 %** en 2019 contre **6,6 %** et **2,3 %** en 2018, consécutif à l'affaiblissement de l'investissement qui accompagne le rééquilibrage de l'économie Chinoise et le recul des prix du pétrole ;

- le raffermissement de l'activité économique en Inde et en Afrique subsaharienne, attesté par un taux de croissance de **7,0 %** et **3,4 %** en 2019 contre respectivement **6,8 %** et **3,1 %** en 2018, à la suite notamment d'une évolution favorable des cours des produits de base.

En **Afrique subsaharienne** particulièrement, la croissance devrait se consolider en 2019 avec un taux de **3,4 %** contre **3,2 %** en 2018, due principalement à l'atténuation des incertitudes pesant sur les politiques publiques sur fond de l'amélioration de l'investissement dans les économies de la région et de la poursuite d'une croissance robuste dans les pays à faible intensité de ressources.

1.1.2. Evolution des prix à la consommation

L'inflation mondiale reste sous contrôle dans la plupart des pays du fait de la faible volatilité projetée des prix des produits pétroliers et de base.

Dans les économies avancées, l'inflation devrait se situer à **1,6 %** en **2019** contre **2,0 %** en 2018. Pour les pays émergents et en développement, l'inflation se maintiendrait à **4,8 %** en 2019.

1.1.3. Evolution des cours de métaux, du pétrole et des produits agricoles

L'évolution des cours du pétrole, du cuivre, du cobalt et de l'or sur le marché international est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Evolution des cours moyens mensuels des produits miniers et énergétiques de 2017 à 2019 (en dollar us)

Années / Produit	déc-17	déc-18	2019						
			Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Moy Janv-Juin
Cuivre (tonne)	6 154,98	6 098,38	5 923,15	6 257,88	6 452,02	6 448,73	6 040,23	5 860,45	6 224,40
Cobalt (tonne)	57 372,16	73 013,71	41 113,64	32 100	31 476,19	33 636,36	34 238,64	28 809	33 562,31
Or (once)	1 258,11	1 250,29	1 291,05	1 319,83	1 302,24	1 286,01	1 282,87	1 360,52	1 296,40
Pétrole (baril /brent)	54,86	57,69	60,13	64,52	66,89	71,67	69,87	62,97	66,01

Source : sur base des condensés statistiques de la BCC, juillet 2019

Il ressort de ce tableau les évolutions suivantes par produit:

- **Pour le cuivre**, son cours a chuté de **6.154,98 USD** la tonne à fin décembre 2017 à **6.098,38 USD** pour la période correspondante de 2018. Au premier semestre 2019, il s'observe une légère remontée du cours de **2,1%**, comparativement à son niveau de décembre 2018, avec une moyenne mensuelle observée de **6.224,4 \$/tm**.

- **En ce qui concerne le Cobalt**, son cours a enregistré une hausse considérable à fin décembre 2018 se situant à **73.013,71 USD** la tonne contre **57.372,16 USD** à fin décembre 2017. Une baisse drastique de cours de ce produit a été enregistrée sur les six premiers mois de 2019, se situant à environ **33.562,31 USD** la tonne en moyenne mensuelle, soit **117,6 %** de réduction.
- **S'agissant de l'or**, son cours a connu une légère baisse, passant de **1.258,11 USD** l'once en 2017 à **1.250,29 USD** à fin décembre 2018. Une remontée modérée d'environ **3,7%** est observé sur la période allant de janvier à juin 2019, soit **1.296,4 USD** l'once en moyenne mensuelle.
- **Quant au pétrole**, le prix du baril du Brent est passé de **54,86 USD** à fin 2017 à **57,69 USD** à la période correspondante de 2018. La remontée du cours s'est poursuivie sur les six premiers mois de 2019 avec une moyenne mensuelle de **66,01 USD**.

Concernant les produits agricoles, il est observé au premier semestre 2019, comparativement à l'année 2018, une légère amélioration des prix du riz et du maïs, passant respectivement de **10,53 Cts/lb** et **138,55 usd/tonne** en décembre 2018 à **10,76 Cts/lb** et **140,7 usd/tonne**.

Quant au cours **du blé**, il a enregistré une baisse de **6,9%** à fin juin 2019, se situant à **485,12 cts/boisseau** en moyenne mensuelle contre **518,71 cts/boisseau** en décembre 2018 comme renseigné dans le tableau n°2.

Tableau 2 : Evolution des cours moyens mensuels des produits agricoles (en dollar us)

Produit	Décembre 2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne de janv-juin 2019
Riz Chicago Cts/lb	10,53	10,51	10,31	10,75	10,41	11,07	11,52	10,76
Blé Chicago cts/boisseau	518,71	516,61	494,81	453,90	450,06	465,97	529,30	485,12
Mais Chicago usd/tonne	138,55	139,44	137,42	134,92	131,57	140,28	160,55	140,7

Source : Sur base des données de la BCC, juillet 2019

1.2. Perspectives économiques mondiales en 2020

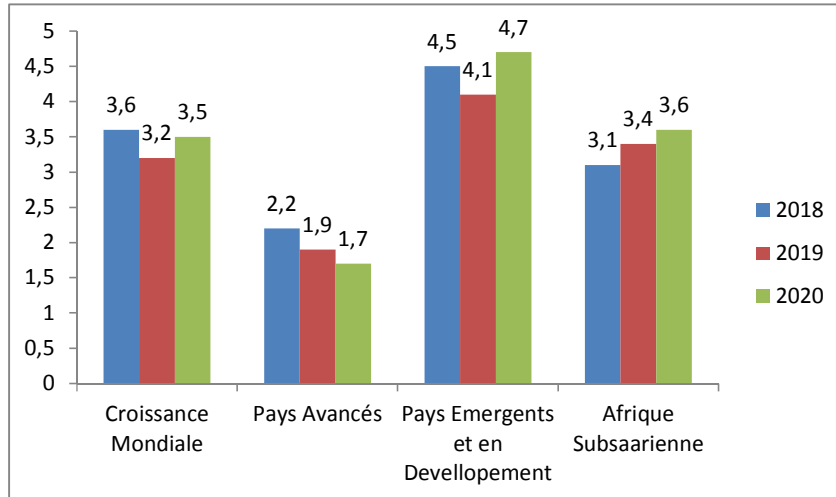
Ce point aborde l'évolution de l'activité économique postulée en 2020 au niveau tant mondial que régional ainsi que le rythme de formation des prix. En outre, il donne des indications sur le comportement attendu des cours des produits de base et du pétrole qui ont une incidence sur l'économie congolaise.

1.2.1. Croissance

Selon les prévisions du FMI réalisées au mois de juillet 2019, l'activité économique mondiale en 2020 devrait atteindre **3,5%** contre **3,2%** une année plus tôt, sur la base d'une consolidation de la croissance dans les pays émergents et en développement (**4,7%** en 2020 contre **4,1%** en 2019) malgré un léger ralentissement dans les pays avancés (**1,7%** en 2020 contre **1,9%** en 2019).

Le graphique 2 ci-après illustre la configuration économique mondiale en 2019 et 2020.

Graphique 2 : Taux de croissance économique mondiale et régionale en 2018-2020 (en %)



Source : Données tirées des perspectives économiques mondiales du FMI, Juillet 2019

Les prévisions de croissance pour les pays avancés baisseraient d'environ **0,2** point de pourcentage en 2020, soit **1,7%** contre **1,9%** une année plus tôt. Cette situation serait principalement tributaire de la baisse de l'activité économique aux Etats-Unis d'Amérique et au Japon.

Au niveau de la zone Euro, la croissance devrait se situer à **1,6%** en 2020 contre **1,3%** en 2019, favorisée par une demande intérieure plus vigoureuse dans l'ensemble de la zone, d'une politique monétaire accommodante et d'une amélioration des perspectives de la demande extérieure.

Aux Etats Unis d'Amérique, la croissance du PIB baisserait de **0,7** point de pourcentage, se situant à **1,9%** en 2020 contre **2,6%** en 2019, à la suite notamment de la baisse de la demande intérieure, de même que les importations, en partie à cause de l'effet des droits de douane.

Au Japon, le taux de croissance du PIB se situerait à **0,4%** en 2020 contre **0,9%** en 2019 due notamment au relèvement du taux de la taxe à la consommation prévu en octobre 2019.

Les pays émergents et en développement connaîtraient un rebond de l'activité en 2020, attesté par un taux de croissance de **4,7%** contre **4,1%** en 2019. Cette croissance serait portée notamment par l'Inde, le Brésil, la Russie, l'Afrique subsaharienne et le Moyen orient, à la suite d'une évolution favorable des cours des produits de base.

En Inde, le taux de croissance devrait se situer à **7,2%** en 2020 contre **7,0%** estimé pour 2019. Il en est de même du **Brésil** et de la **Russie** dont le taux pourrait atteindre respectivement **2,4%** et **1,9%** en 2020 contre **0,8%** et **1,2%** en 2019.

Toutefois, il importe de relever que la tendance à la baisse de l'activité économique devrait se poursuivre en **Chine**, où le taux de croissance du PIB se situerait à **6,0%** en 2020 contre **6,2%** estimé pour 2019, suite notamment aux effets négatifs de l'escalade des droits des douanes et de l'affaiblissement de la demande extérieure qui auront pour conséquence, l'accentuation de la pression sur une économie déjà plongée dans un ralentissement structurel et souffrant du durcissement de la réglementation.

En Afrique subsaharienne, la croissance connaîtrait une hausse de **3,6%** en 2020 contre **3,4%** en 2019, liée principalement à la hausse des prix des matières premières et aux performances individuelles du Nigéria et de l'Afrique du Sud. Ainsi, la croissance au Nigéria devrait passer de **2,3 %** en 2019 à **2,6 %** en 2020. Quant à l'Afrique du Sud, la croissance économique devrait afficher une progression de **1,1%** en 2020 contre **0,7%** en 2019.

En dépit de la légère reprise attendue à l'échelle mondiale, quelques facteurs de risque subsistent, entre autres, l'escalade des tensions commerciales et technologiques, le durcissement des conditions financières, la persistance d'un faible niveau d'inflation dans les pays avancés, les politiques de repli sur soi de certains pays ainsi que la montée des tensions géopolitiques.

Face à ces risques, le Fonds Monétaire International exhorte les gouvernements des pays membres à :

- ✓ éviter les mesures protectionnistes et encourager les échanges des biens et des services entre Etats ;
- ✓ reconstituer les marges budgétaires en vue de renforcer la résilience ;
- ✓ bien calibrer les politiques macroéconomiques pour stabiliser l'activité et renforcer les fondements de la reprise ;
- ✓ renforcer la coopération internationale pour atténuer le changement climatique et s'y adapter ;
- ✓ renforcer l'inclusion, accroître la résilience face aux turbulences des marchés financiers internationaux et s'attaquer aux obstacles à la croissance de la production potentielle ;
- ✓ mener une politique monétaire accommodante en renforçant la politique macroéconomique prudentielle et adopter une approche plus préventive en matière de contrôle pour réduire les excès des marchés financiers ;
- ✓ continuer de réparer dans certains pays, les bilans des banques pour atténuer le risque de boucles de rétroactions entre les États et les banques ;
- ✓ concilier, dans le cadre de la politique budgétaire des pays émergents et pays en développement, les objectifs multiples, à savoir, lisser la demande si nécessaire, protéger les groupes vulnérables, relever le potentiel de croissance au moyen des dépenses qui accompagnent les réformes structurelles et assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme.

1.2.2. Inflation

Dans les pays avancés, le taux d'inflation se situerait à **2,0%** en 2020 contre **1,6%** en 2019, soit un accroissement de **0,4 point** suite notamment à une éventuelle hausse du prix du pétrole.

Pour les pays émergents et en développement, l'inflation passerait de **4,8%** en 2019 à **4,7%** en 2020.

1.2.3. Cours des produits de base

Les perspectives du FMI de juillet 2019 renseignent que les cours des matières premières hors combustibles (cuivre, cobalt...) devraient connaître une légère amélioration en 2020. Ils passeraient d'une variation moyenne annuelle de **-0,6%** en 2019 à **0,5%** en 2020.

En effet, en moyenne mensuelle, les cours du cuivre et du cobalt passeraient respectivement à **5.867,9 USD** et à **28.055,0 USD** la tonne en décembre 2020.

En ce qui concerne le pétrole, après avoir atteint un cours moyen de **57,69 USD** le baril en décembre 2018, son niveau, en moyenne mensuelle, devrait se situer à **65 USD** à fin décembre 2019 et à **64,73 USD** le baril pour l'année 2020.

II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2019 ET PERSPECTIVES 2020

Ce point décrit **(i)** l'environnement économique national dans lequel le projet de loi de finances 2020 est élaboré, en indiquant pour 2019, l'évolution du niveau de croissance économique, de l'inflation, du taux de change, des réserves internationales et de la masse monétaire et ; **(ii)** les perspectives économiques nationales pour 2020.

2.1. Environnement économique national en 2019

L'année 2019 est marquée essentiellement par l'installation des institutions issues des élections démocratiques de décembre 2018 et la mise en œuvre en année pleine du Programme d'Action du Gouvernement.

Elle est marquée également par la poursuite des réformes qui devront bénéficier d'un climat des affaires propice, des effets des réformes de l'administration publique, des finances publiques, de la justice et de la fiscalité en vue d'instituer une administration compétitive et favoriser l'instauration de la gestion axée sur les résultats à travers le budget-programme.

Aussi, conviendrait-il de relever sur le plan financier, la matérialisation du marché d'émissions de titres du Trésor public.

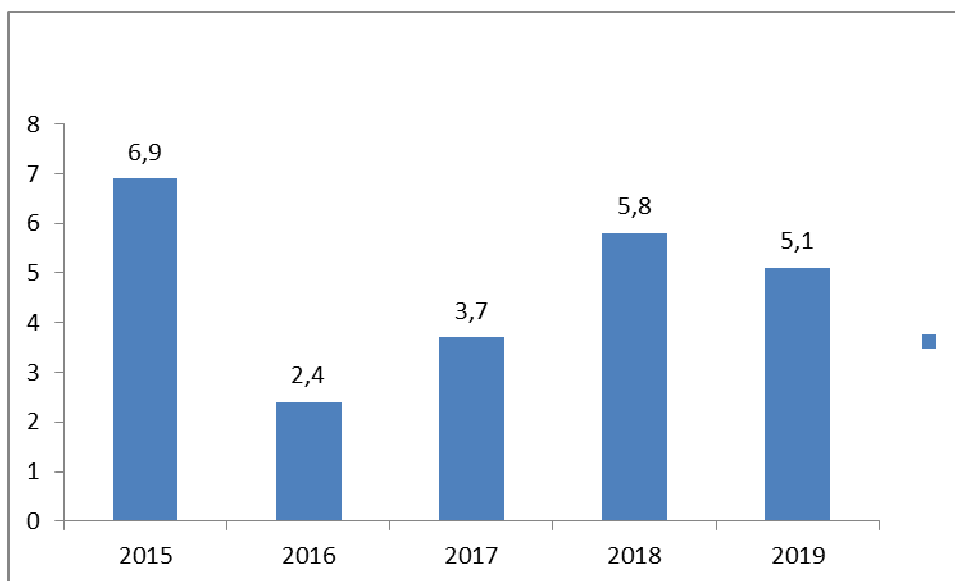
2.1.1. Evolution de la production nationale

Selon les prévisions du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM), sur base des réalisations de volume de production à fin juin 2019, le taux de croissance pour 2019 se situerait à **5,1 %** contre **5,8 %** réalisé en 2018, soit une baisse de **0,7** point de pourcentage.

Toutefois, au cours de quatre dernières années, la croissance économique est demeurée globalement positive, nonobstant le choc enregistré en 2016, soit un taux moyen de **4,7%**, un niveau supérieur à la moyenne subsaharienne de **2,7%**.

Cependant, le niveau de croissance économique de 2019 demeure en deçà de celui de l'avant crise (**6,9%** en 2015). Ce qui implique de la part du Gouvernement la nécessité d'intensifier les efforts et de poursuivre la mise en œuvre des réformes susceptibles de hisser le pays dans la trajectoire d'une croissance résiliente et durable à même de réduire la pauvreté.

Graphique 3 : Croissance économique nationale de 2015 à 2019 (en %)



Source : CPCM/CESCN/INS, septembre 2019.

L'analyse sectorielle de la croissance économique de **5,1%** attendue en 2019 révèle que :

- **Le secteur primaire** contribuerait à raison de **2,67** point de pourcentage en 2019 contre **4,77** point de pourcentage en 2018. Il sied de noter qu'avec une contribution de **2,24** point de pourcentage dans le secteur, l'activité extractive y joue un rôle prépondérant et ce, en dépit du ralentissement de son rythme observé d'une année à l'autre.

- **S'agissant du secteur secondaire**, son apport à la création des richesses serait de **1,31** point de pourcentage en 2019 contre **0,70** point de pourcentage en 2018, tiré par la branche « Bâtiment et Travaux publics ». Cette progression serait essentiellement due à la redynamisation des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures d'intérêt public.
- **En ce qui concerne le secteur tertiaire**, une croissance de **0,82** point de pourcentage est attendue en 2019 contre **0,46** point de pourcentage en 2018, avec une forte contribution de **0,58** point de pourcentage en 2019 de « autres services hors administration publique ».

Tableau 3. Répartition sectorielle du Produit Intérieur Brut de 2018-2019

Branche d'activité	2018	2019
Secteur primaire	4,66	2,67
<i>Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche</i>	<i>0,26</i>	<i>0,44</i>
<i>Extraction</i>	<i>4,40</i>	<i>2,24</i>
Secteur secondaire	0,70	1,31
<i>Industries manufacturières</i>	<i>-0,10</i>	<i>0,36</i>
<i>Bâtiment et travaux publics</i>	<i>0,77</i>	<i>0,92</i>
<i>Electricité, gaz, vapeur et eau</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>
Secteur tertiaire	0,46	0,82
<i>Transports et Télécommunications</i>	<i>-0,18</i>	<i>0,05</i>
<i>Commerce</i>	<i>0,27</i>	<i>0,12</i>
<i>Autres services hors adm. publique</i>	<i>0,4</i>	<i>0,58</i>
PIB au prix de base	5,82	4,80
<i>Taxes sur les produits</i>	<i>0,00</i>	<i>0,32</i>
PIB au prix constants du marché	5,82	5,12

Source : Sur base des données du CPMC/ CESC/INS., septembre 2019

2.1.2. Evolution du marché de change en 2019

Le marché de change à fin septembre 2019 a observé une relative stabilité sur fond de légères dépréciations du franc congolais par rapport au dollar américain à l'interbancaire et au parallèle. Comparativement à fin décembre 2018, les écarts de change se sont amenuisés entre les segments indicatif et parallèle.

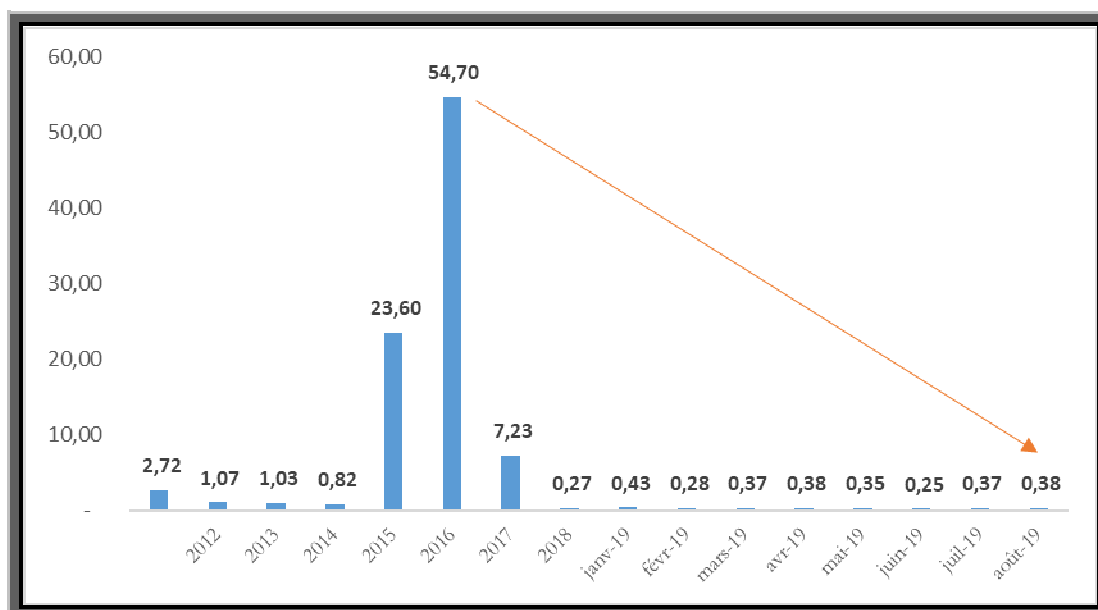
En effet, à fin septembre 2019, le dollar américain s'est négocié à **1.652,69 FC** à l'indicatif et **1.682,83 FC** au Parallèle contre **1.635,62 FC** et **1.675,00 FC** à fin décembre 2018, soient des dépréciations respectives de **1,03%** et **0,47%**.

Toute chose restant constante, le taux de change pourrait se situer à **1.666,4 FC** à fin décembre 2019 à l'indicatif contre **1.635,60 FC** à fin 2018, soit une dépréciation de **1,88%**.

2.1.3. Evolution de l'inflation en 2019

Contrairement à l'année 2017 où l'inflation fin période avait atteint le pic de **54,7%**, l'année 2018 s'était caractérisée par la baisse significative du rythme de formation des prix intérieurs soit **7,228%**, grâce notamment à la bonne coordination des politiques macroéconomiques.

Graphique 4 : Evolution du taux d'inflation annuel 2012-2018 et mensuelle 2019



Source : sur base des données de l'INS

La tendance au ralentissement du niveau général des prix s'est poursuivie en 2019. En effet, l'inflation mensuelle a évolué dans la fourchette allant de **0,25%** à **0,43%** entre janvier et septembre 2019. L'inflation de la période a été fortement occasionnée notamment, par la hausse des prix « des produits alimentaires et boissons non alcoolisées » ainsi que « des boissons alcoolisées et tabac ».

A fin septembre 2019, on note une inflation cumulée de **3,12%** et une inflation anticipée établie à **4,56%**. A cette allure, les projections en annualisée situent l'inflation à **4,18%** à fin décembre 2019 contre un objectif de fin période de **7,1%**, soit un gain d'inflation d'environ 3 points.

2.1.4. Evolution des réserves de change en 2019

Les réserves de change se sont situées à 860,55 millions de dollars américain à fin 2018 contre de **844,02 millions de USD** en 2017, soit une couverture de 3 semaines et 4 jours d'importation des biens et services.

A fin septembre 2019, ces réserves de change ont été portées à **869,88 millions de USD**, grâce aux opérations des rachats de devises provenant des paiements des impôts, droits, taxes et redevances des opérateurs miniers et pétroliers.

Elles représentent une couverture d'environ 3 semaines d'importation des biens et services, soit un niveau inférieur au minimum requis de 3 mois d'importations dans le cadre des critères de convergence macroéconomique de la SADC et du COMESA.

2.1.5. Evolution de la balance des paiements

Au premier semestre 2019, la balance des paiements dégage un solde global excédentaire de **578,1 millions de USD**, résultant des excédents du compte de capital et des opérations financières **1.054,5 millions de USD** provenant notamment des flux des investissements directs étrangers, amortis du déficit du solde de compte de transactions courantes de **434 millions de USD** occasionné entre autres par les flux importants d'importation des services et de transferts de revenu vers l'extérieur.

2.1.6. Evolution de la masse monétaire en 2019

A fin août 2019, la masse monétaire s'est établie à **11.605,0 milliards de FC**, enregistrant une croissance de **17,9 %** par rapport à son niveau de fin décembre 2018. Cette croissance monétaire est expliquée aussi bien par la hausse des avoirs extérieurs nets que par celle des avoirs intérieurs nets respectivement à hauteur de **1.029,9 milliards de FC** et **731,9 milliards de FC**.

Par rapport aux composantes de la masse monétaire, cette hausse est située principalement au niveau des dépôts en devises, qui se sont accrus de **1.410,2 milliards de FC** pour se situer à **8.789,179 milliards de FC**.

2.2. Perspectives économiques nationales en 2020

Ce point présente la trajectoire de principaux indicateurs macroéconomiques en 2020. Il décline l'évolution de l'activité économique, du taux de change, de l'inflation et de la masse monétaire.

2.2.1. *Activité économique en 2020*

Selon les prévisions du CPCPM, il est postulé une croissance de **5,4% en 2020** contre **5,1%** attendue en 2019. Cette légère performance projetée de plus de **0,3 point** serait tributaire notamment de la mise en œuvre efficiente des actions et mesures déclinées dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement, de l'accélération des réformes structurelles.

En 2020, la contribution à la croissance du PIB réel serait de **1,37** point de pourcentage pour le secteur primaire, de **1,71** point de pourcentage pour le secteur secondaire et **1,98** point de pourcentage pour le secteur tertiaire.

A moyen terme (2019-2024), la reprise entamée en 2020 devrait se consolider à la suite du processus de diversification des secteurs productifs, nécessaire au renforcement de la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes.

2.2.2. *Projection du taux de change et de l'inflation en 2020*

Il est projeté pour 2020, un **taux de change moyen** de **1.687,4 FC** contre **1.661,8 FC** pour un dollar américain à fin décembre 2019.

En ce qui concerne l'inflation, l'objectif du Gouvernement est de maintenir, au cours de l'année 2020, le taux d'inflation moyen à **6,8%** et le taux d'inflation à fin période à **6,5%** et ce, suite à une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire.

2.2.3. *Masse monétaire en 2020*

La masse monétaire en 2020 est projetée à **13.171,2 milliards de FC** contre **12.034,8 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **9,4%**. Cette hausse de la masse monétaire résulterait essentiellement de la progression des Avoirs Extérieurs nets de **1.136,5 milliards de FC** pour se situer à **5.627,5 milliards de FC** à fin 2020 contre **4.430,6 milliards de FC** à fin décembre 2019.

Du côté des composantes, cet accroissement de la masse monétaire proviendrait de l'augmentation des dépôts en devises de **782,5 milliards de FC** et de la circulation fiduciaire de **132,1 milliards de FC**.

III. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES A FIN JUIN 2019

Au cours du premier semestre de l'exercice 2019, les recettes ont été mobilisées à hauteur de **4.290,5 milliards de FC**, contre les dépenses exécutées de l'ordre de **4.420,5 milliards de FC**, soit un solde négatif de **130,0 milliards de FC**.

3.1. Réalisation des recettes à fin juin 2019

Au premier semestre 2019, les recettes totales mobilisées s'élèvent à **4.290,5 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **5.176,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **82,9%**.

Elles se composent de :

- Budget général : **3.907,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **4.802,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **81,4%** ;
- Budgets annexes : **134,1 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **84,8 milliards de FC**, soit **158,0%** de taux de réalisation ;
- Comptes spéciaux : **248,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **288,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **86,1%**.

Les recettes du Budget général réalisées au premier semestre 2019 sont ventilées, par nature, de la manière suivante :

- Recettes internes : évaluées à **3.561,4 milliards de FC** et sont constituées essentiellement de recettes courantes :
 - Recettes des douanes et accises : **1.005,8 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **1.322,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **76%** ;
 - Recettes des impôts : **1.771,1 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **2.005,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **88,3%** ;
 - Recettes non fiscales : **637,4 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **603,8 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **105,6%** ;
 - Recettes des pétroliers producteurs : **147,1 milliards de FC** contre une prévision linéaire évaluée à **214,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **68,5%** ;
 - Recettes exceptionnelles : réalisation nulle du fait que les bons du Trésor, prévus à hauteur de **150,0 milliards de FC**, n'ont pas été émis au cours du premier semestre de l'année.

- Recettes extérieures : **346,3 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **580,5 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **59,7%**.

3.2. Exécution des dépenses à fin juin 2019

Les dépenses globales exécutées à fin juin 2019 se chiffrent à **4.420,5 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **5.176,2 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **85,4%**.

Elles se composent de :

- Budget général : **4.037,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **4.802,4 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **84,1%**.

Les dépenses du budget général sont ventilées par rubrique de la manière suivante :

- Dette publique et frais financiers : **192,6 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **63,3%** par rapport à la prévision linéaire de **304,2 milliards de FC** ;
- Dépenses de personnel : **1.596,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **89,6%** par rapport à la prévision linéaire de **1.782,7 milliards de FC** ;
- Biens, matériels et prestations (fonctionnement) : **924,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **154,9%** par rapport à la prévision linéaire de **597,0 milliards de FC** ;
- Transferts et interventions de l'Etat : **465,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **76,8%** par rapport à la prévision linéaire de **606,1 milliards de FC** ;
- Dépenses d'investissement : **755,0 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **57,8%** par rapport à la prévision linéaire de **1.307,4 milliards de FC** ;
- Dépenses exceptionnelles : **102,7 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **50,1%** par rapport à la prévision linéaire de **205,0 milliards de FC**.

- Budgets annexes : **134,1 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **84,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **158%**, constitués essentiellement des dépenses des universités, des instituts supérieurs et des hôpitaux généraux de référence ;
- Comptes spéciaux : **248,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **288,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **86,1%**, se rapportant aux comptes d'affectation spéciale ci-après :
 - Fonds National d'Entretien Routier (FONER) : **60,1 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **29,2%** ;
 - Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) : **148,6 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **421,1%**, justifié notamment par l'exécution des travaux du Programme d'urgence de 100 jours ;
 - Régie des Voies Aériennes (RVA) pour la gestion du go pass : **17,2 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **83,7%** ;
 - Fonds de Promotion de l'Education Nationale (FPEN) : **1,6 milliard de FC**, soit un taux d'exécution de **97,2%** ;
 - Fonds de Promotion Culturelle (FPC) : **3,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **54,4%** ;
 - Fonds Forestier National (FFN) : **2,6 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **82,2%** ;
 - Cadastre Minier (CAMI) : **10,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **122,5%** ;
 - Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) : **3,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **56,6%**.

3.3. Perspectives à fin décembre 2019

3.3.1. Recettes

Les recettes probables à fin décembre 2019 se chiffrent à **10.454,9 milliards de FC**.

Elles sont constituées des recettes du budget général de l'ordre de **9.672,9 milliards de FC**, des recettes de budgets annexes de l'ordre de **284,6 milliards de FC** et des recettes de comptes spéciaux de **497, 3 milliards de FC**.

Les recettes du budget général sont ventilées par grandes natures comme suit :

- Recettes des douanes et accises : **2.159,8 milliards de FC**, soit une régression de **18,4%** par rapport à l'assignation de la Loi de finances de l'exercice 2019 de **2.645,4 milliards de FC** ;
- Recettes des impôts : **4.020,8 milliards de FC**, soit un accroissement de **0,2%** par rapport à l'assignation de la Loi de finances de l'exercice 2019 de **4.011,4 milliards de FC** ;
- Recettes non fiscales : **1.256,4 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **4,0%** par rapport à l'assignation de la Loi de finances de l'exercice 2019 de **1.207,6 milliards de FC** ;
- Recettes des Pétroliers producteurs : **307,8 milliards de FC**, soit une régression de **28,3%** par rapport à l'assignation de la Loi de finances de l'exercice 2019 de **429,5 milliards de FC**.
- Recettes exceptionnelles : **150,0 milliards de FC** prévues en 2019.
- Recettes extérieures : **1.778,0 milliards de FC**, se rapportant essentiellement à celles de financement d'investissements qui pourront atteindre un taux d'accroissement de **53,1%** par rapport à la prévision annuelle de **1.161,0 milliards de FC**.

3.3.2. Dépenses

A fin décembre 2019, le niveau global des dépenses à exécuter pourrait atteindre **10.454,9 milliards de FC**.

La présentation des dépenses probables à fin décembre 2019 se décline par grande rubrique de la manière ci-après :

- Dette publique et frais financiers : **422,5 milliards de FC**, représentant **4,4%** des dépenses du budget général ;
- Rémunérations : **3.582,2 milliards de FC**, représentant **37,0%** des dépenses du budget général et **46,3%** des recettes courantes ;
- Biens, matériels et prestations (fonctionnement) : **1.872,5 milliards de FC**, représentant **19,4%** des dépenses du budget général ;
- Transferts et subventions : **1.028,9 milliards de FC**, représentant **10,6%** des dépenses du budget général ;
- Dépenses d'investissement : **2.088,6 milliards de FC**, représentant **21,6%** des dépenses du budget général et comprenant :
 - l'investissement sur ressources propres : **804,6 milliards de FC**, représentant **8,3%** des dépenses du budget général et **38,5%** des dépenses d'investissement ;

- l'investissement sur ressources extérieures : **1.283,9 milliards de FC**, représentant **13,3%** des dépenses du budget général et **61,5%** des dépenses d'investissement.
- Dépenses exceptionnelles : **678,2 milliards de FC**, représentant **7,0%** des dépenses du budget général, comprenant :
 - les dépenses exceptionnelles sur ressources propres : **184,1 milliards de FC**, représentant **1,9%** des dépenses du budget général ;
 - les dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures : **494,1 milliards de FC**, représentant **5,1%** des dépenses du budget général.

IV. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020

4.1. Contexte d'élaboration

Le projet de loi de finances de l'exercice 2020 est le premier élaboré après la passation pacifique du pouvoir au sommet de l'Etat, à l'issue des élections présidentielle et législatives de décembre 2018. Il s'inscrit dans l'optique de la mise en œuvre, en année pleine, du Programme du Gouvernement adopté par l'Assemblée Nationale le 06 septembre 2019.

Ce programme qui couvre les cinq années de la mandature tient compte de la vision et des idées forces du Président de la République pour le développement et l'émergence de la République Démocratique du Congo, retracées dans son discours d'investiture du 24 janvier 2019.

Il s'articule autour de quinze (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, à savoir : (i) politique, défense et sécurité, (ii) économie et finances, (iii) reconstruction, (iv) social et culturel.

- Dans le **secteur politique, défense et sécurité**, le Gouvernement vise la pacification du pays et la promotion de la réconciliation, la cohésion et l'unité nationale, le renforcement de l'autorité de l'Etat, la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie ainsi que la redynamisation de la diplomatie du pays et la réhabilitation de son image de marque ;
- Concernant le **secteur économique et financier**, il met en exergue la lutte contre la corruption et les crimes économiques, l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'entrepreneuriat et de la classe moyenne, la diversification de l'économie et la création des conditions d'une croissance inclusive ;
- S'agissant du **secteur de la reconstruction**, le Gouvernement vise la modernisation des infrastructures de base et l'aménagement du territoire national, la promotion et le développement des technologies de l'information et de la communication, la lutte contre le changement climatique et la création des conditions d'un développement durable ;
- Pour ce qui est du **secteur social et culturel**, l'action de l'Etat va porter sur l'amélioration des conditions sociales, avec comme principaux axes : l'éducation et la santé, le développement du secteur de l'eau et de l'électricité, la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale, l'autonomisation de la femme et la promotion de la jeunesse, de la culture, des arts, des sports et des centres de loisirs.

Les politiques publiques prioritaires retenues pour l'exercice 2020 découlent de la politique budgétaire définie dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2020-2022, qui reflète les axes prioritaires du Programme du Gouvernement, en ligne avec les stratégies sectorielles.

Au regard des potentialités dont regorge la République Démocratique du Congo, la mise en œuvre de ce Programme d'actions requiert un budget ambitieux, susceptible de conduire le pays vers son développement économique réel, en vue de l'amélioration du vécu quotidien de la population.

La politique budgétaire envisagée par le Gouvernement à cet effet au cours de l'exercice 2020 projette un budget évalué à **16.895,8 milliards de FC**, soit **10,0 milliards de USD**.

Les principales innovations contenues dans ce projet de budget se résument comme suit :

- la poursuite de la **gratuité de l'éducation de base** entamée en septembre 2019, par l'augmentation salariale des enseignants, la mécanisation des enseignants non payés (NP), la prise en charge adéquate des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'acquisition des kits scolaires et matériels didactiques ainsi que la mise en place des cantines scolaires ;
- l'impact de la **couverture santé universelle**, par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires, le renforcement de la recherche biomédicale et l'acquisition des médicaments génériques pour ravitailler les hôpitaux et les centres de santé, en vue de permettre l'accès aux soins de santé pour tous ;
- l'opérationnalisation de la **Caisse Nationale de Péréquation** pour le financement des projets et programmes d'investissement public dans le cadre de la solidarité nationale et de la correction du déséquilibre entre les provinces, d'une part, et entre les Entités Territoriales Décentralisées, d'autre part, conformément à la Constitution ;
- le démarrage de la construction du **Port en eau profonde de Banana** pour l'accostage des gros bateaux ;
- l'**informatisation de la chaîne de la recette** pour la traçabilité de celle-ci, la transparence et la fluidité du circuit de son exécution, dans le but de booster la collecte des recettes ;

- la mise en place d'une **infrastructure financière et des marchés** dans la perspective de l'installation d'un marché financier intérieur susceptible de permettre la levée des fonds en vue de financer notamment les déficits budgétaires.

4.2. Cadre macroéconomique

Le projet de loi de finances 2020 se fonde sur les indicateurs et agrégats macroéconomiques repris dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Principaux indicateurs macroéconomiques 2018-2022

Cadrage macroéconomique	2018		2019		2020	2021	2022
	Initial	Réalisé	Initial	Actualisé			
Taux de croissance	4,4%	5,8%	5,6%	5,1%	5,4%	6,5%	7,6%
Déflateur PIB	6,7	6,3	7,2	6,8	7,3	7,7	8,2
Taux d'inflation moyen	30,4%	31,0%	12,4%	7,2%	6,8%	6,3%	5,8%
Taux d'inflation fin période	28,5%	7,2%	11,2%	7,1%	6,5%	6,0%	5,5%
Taux change moyen (FC/USD)	1 813,4	1 613,9	1 747,8	1 661,8	1 687,4	1 707,9	1 726,9
Taux change fin période (FC/USD)	1 934,0	1 635,6	1 790,3	1 666,4	1 687,9	1 708,4	1 727,9
PIB nominal en milliards FC	79 735,1	76 689,3	96 687,8	86 760,9	97 683,7	110 543,3	125 803,0

Source : Note de cadrage, Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique, septembre 2019

4.3. Principaux agrégats budgétaires de l'exercice 2020

Le Budget du Pouvoir Central de l'exercice 2020 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **16.895,8 milliards de FC**, représentant **17,3%** du PIB et un taux d'accroissement de **63,2%** par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2019 arrêtées à **10.352,3 milliards de FC**.

4.3.1. Configuration des recettes

a) Niveau des recettes

Les recettes de l'ordre de **16.895,8 milliards de FC** sont constituées des recettes du budget général de **15.584,8 milliards de FC**, des recettes des budgets annexes de **305,4 milliards de FC** et des recettes des comptes spéciaux de **1.005,5 milliards de FC**.

Les recettes du budget général comprennent les recettes internes de **13.205,8 milliards de FC** et les recettes extérieures de **2.378,9 milliards de FC**, représentant respectivement **84,7%** et **15,3%** du budget général.

Les recettes internes accusent un taux d'accroissement de **56,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2019 arrêté à **8.443,9 milliards de FC**. Elles sont constituées des recettes courantes d'un import de **13.025,8 milliards de FC** et des recettes exceptionnelles de **180,0 milliards de FC**.

Les recettes courantes ont connu un accroissement de **57,1%** par rapport à leur niveau de 2019 situé à **8.293,9 milliards de FC**. Elles sont réparties de la manière suivante :

- **Recettes des douanes et accises : 4.506,5 milliards de FC** contre **2.645,4 milliards de FC** retenus dans la Loi de finances de 2019, soit un taux d'accroissement de **70,4%**, justifié par l'impact de nouvelles mesures fiscales et administratives, notamment l'application stricte de la réglementation en matière d'exonérations ;
- **Recettes des impôts : 6.046,9 milliards de FC** contre **4.011,4 milliards de FC** retenus dans la Loi de finances de 2019, soit un taux d'accroissement de **50,7%**, justifié notamment par les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales envisagées en 2020 ;
- **Recettes non fiscales : 2.040,4 milliards de FC** contre **1.207,6 milliards de FC** de la Loi de finances 2019, soit un taux d'accroissement de **69,0%**, provenant principalement des mesures relatives au suivi et au recouvrement des droits et taxes à payer par les entreprises minières en phase d'exploration et de production, au paiement par les miniers de la taxe d'implantation, de la taxe rémunératoire annuelle et de la taxe de pollution ainsi qu'à l'informatisation et à l'interconnexion des services d'assiettes avec la DGRAD ;
- **Recettes des pétroliers producteurs : 432,0 milliards de FC** contre **429,5 milliards de FC** de la loi de finances 2019, soit un taux d'accroissement de **0,6%**. Ces recettes intègrent une production journalière évaluée à 30.000 barils, un cours moyen du baril de 65 dollars américains, des frais du terminal de **2,5 dollars américains**, ainsi que le régime fiscal dévolu à chaque convention pétrolière.

Les recettes exceptionnelles sont évaluées à **180,0 milliards de FC** contre **150,0 milliards de FC** de l'exercice 2019, soit un accroissement de **20,0%**. Elles se rapportent à l'émission des bons du Trésor sur le marché intérieur suivant les modalités fixées dans le Décret n° 18/025 du 11 juin 2018.

Les recettes extérieures se chiffrent à **2.378,9 milliards de FC** contre **1.161,0 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **104,9%**. Elles sont constituées des recettes d'appuis budgétaires de **843,7 milliards de FC** et des recettes de financement des investissements de **1.535,3 milliards de FC**.

Les recettes des budgets annexes se chiffrent à **305,4 milliards de FC** contre **169,7 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **80,0%**. Elles renferment les actes générateurs des opérations des établissements publics d'enseignement supérieur et universitaire ainsi que des hôpitaux généraux de référence.

Les recettes des comptes spéciaux sont évaluées à **1.005,5 milliards de FC** contre **577,8 milliards de FC** en 2019, soit un taux d'accroissement de **74,0%**. Elles se rapportent aux opérations des comptes d'affectation spéciale répertoriés à ce jour, à savoir :

- FONER	: 438,9 milliards de FC ;
- FPI	: 392,8 milliards de FC ;
- RVA (go-pass)	: 48,5 milliards de FC ;
- FPEN	: 3,2 milliards de FC ;
- FPC	: 17,2 milliards de FC ;
- FFN	: 11,3 milliards de FC ;
- CAMI	: 18,7 milliards de FC ;
- FPT	: 15,2 milliards de FC ;
- FOMIN	: 59,7 milliards de FC.

b) Mesures fiscales et administratives sur les recettes

Les recettes courantes de l'exercice 2020 sont tributaires des mesures fiscales et administratives dont les principales sont les suivantes :

1°. DGDA

- l'imposition des articles et ouvrages en matières plastiques conformément aux dispositions de l'Ordonnance-loi n°18/002 du 13 mars 2018 portant Code des Accises, soit un impact de **13,354 milliards de FC ;**
- le marquage et la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises, soit un supplément de **108,490 milliards de FC ;**

- la poursuite du système de marquage moléculaire des produits pétroliers ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude, à travers notamment une batterie des mesures identifiées à cet effet, **531,396 milliards de FC**. Ces mesures sont les suivantes :
 - ✓ la poursuite de l'implantation des bureaux de douane dans tous les postes à travers le territoire en vue d'en assurer la couverture nationale ;
 - ✓ la construction et la modernisation des infrastructures en vue d'une bonne prise en charge et sécurisation ;
 - ✓ l'aménagement des plateformes logistiques de prise en charge des marchandises ;
 - ✓ la création des nouvelles unités de brigade et leur dotation en équipement pour la surveillance des frontières, la recherche et la répression ;
 - ✓ la ratification des accords d'Assistance Mutuelle et Administrative ;
 - ✓ l'accompagnement de l'administration des douanes par le Gouvernement dans le recouvrement des dossiers contentieux à l'endroit des contrevenants ;
- la lutte contre la contrebande par l'implication des autres services étatiques dont notamment celui de la sécurité, de l'économie (...), soit **618,947 milliards de FC** des recettes supplémentaires ;
- la suppression de la pratique des nouvelles compensations autres que celles prévues par la Loi douanière, soit un impact positif de **79,073 milliards de FC** ;
- la suppression de l'octroi des exonérations dérogatoires et celles accordées au Gouvernement et aux institutions étatiques (Cf. Art.4 du Codes des douanes), soit un supplément de **50,389 milliards de FC** ;
- le respect strict de l'ordre opérationnel susceptible de récupérer le manque à gagner estimé à **52,715 milliards de FC** ;
- le relèvement des droits d'accises pour les véhicules à **10%**, soit un impact de **25, 486 milliards de FC** ;

- la stricte application des dispositions du point 03 de l'article 25 du Code des accises qui stipulent que le prix moyen frontière fiscal ne peut jamais être inférieur ou égal à zéro.

2°. DGI

En rapport avec l'IPR

- la révision du taux de la première tranche du barème progressif à l'IPR à 3% au lieu de 0%, soit un impact de **36,15 milliards de FC** ;
- l'actualisation de montant de l'impôt professionnel individuel, de **1.500 francs congolais à 2.000 francs congolais**, soit un impact de **8,53 milliards de FC** ;
- le recouvrement de l'IPR sur l'ensemble de l'assiette imposable (émolument, salaires, primes permanentes et non permanentes, collation et autres avantages) à charge des membres des institutions politiques (nationales et provinciales) et assimilés, soit un impact de **10,0 milliards de FC** ;
- la perception de l'IPR auprès fonctionnaires et agents publics de l'Etat, à l'instar de trois administrations financières, soit un impact de **422,47 milliards de FC** ;
- la perception de l'IPR auprès des agences d'exécution bénéficiant de financement extérieur, soit un impact de **30,0 milliards de FC** ;
- la fiscalisation effective à l'IPR des engagés locaux des ambassades et missions diplomatiques, soit un impact de **70,0 milliards de FC**.

En rapport avec l'IBP

- l'intensification de la sensibilisation, du recensement et du recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'IBP, en impliquant les autorités des provinces et ETD ;
- l'intensification des contrôles mixtes DGDA-DGI sur l'origine des produits revendus sur le territoire national, en luttant contre le phénomène prête-nom ;
- l'application rigoureuse et le renforcement des mesures de recouvrement forcé à l'encontre des défaillants en paiement (Avis à tiers détenteurs, saisies immobilières et les ventes qui en découlent, fermeture provisoire des établissements par l'apposition de scellés) ;

- l'application aux petites entreprises de toutes les mesures en matière de l'IBP, soit un impact de **429,047 milliards de FC**.

En ce qui concerne la TVA

- l'achat des caisses enregistreuses leur et l'installation auprès des assujettis à la TVA, de sorte à pouvoir relever à un minimum de 40% des recettes totales de la DGI, les recettes collectées au titre de la TVA ;
- l'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA ;
- la gestion par la DGI de la TVA remboursable pour éviter d'énormes crédits d'impôt qui font l'objet des compensations, érodant par le fait même la hauteur des recettes collectées par la DGI ;
- l'implication du Gouvernement pour la facturation et la collecte de la TVA sur les marchés publics financés par les Gouvernements Central et Provinciaux.

3°. DGRAD

Au titre des mesures communes :

- l'activation de certains actes générateurs par la signature des Arrêtés Interministériels fixant les taux des droits, taxes et redevances conformément à l'Ordonnance-loi n°18/003 du 13 mars 2018 portant nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central ;
- la réalisation des missions mixtes de contrôle DGRAD-Services d'assiette ;
- la dotation des services d'assiette en imprimés de valeur ;
- le renforcement des capacités des agents et cadres qui interviennent dans le suivi et la mobilisation des recettes ;
- l'informatisation et connexion des services ;
- l'introduction, pour certains secteurs, des nouveaux actes dans la nomenclature des recettes non fiscales à percevoir pour le compte du Trésor Public.

Quant aux mesures spécifiques :

- la révision à la hausse de la carte de travail pour les étrangers, l'agrément des mutuelles de travail ainsi que la perception des droits d'enregistrement à la Caisse complémentaire de Sécurité Sociale, soit **24,054 milliards de FC** ;

- la connexion du Ministère de l'Agriculture au système SYDONIA Word et la formation de ses agents en audit système pour un suivi efficace des recettes de ce secteur, **soit 5 milliards de FC** ;
- l'approbation et la signature de l'Avenant n°9 à la Convention du 11 août 1969, avec PERENCO, dont le bonus et les avances sur Royalties vont générer **33,76 milliards de FC** ;
- le règlement de tous les contentieux pendants devant les Cours et Tribunaux, soit **1,26 milliard de FC** ;
- l'utilisation des visas biométriques en lieu et place du cachet humide et du Laissez-Passez Individuel non sécurisé, ainsi que l'organisation des opérations généralisées de contrôle de séjour des étrangers et l'application des sanctions à l'endroit des irréguliers : **45 milliards de FC** ;
- l'actionnement de la Licence 5G et renouvellement des titres y relatifs par les opérateurs du secteur des télécommunications, ainsi que l'acquisition et installation de l'équipement de contrôle des flux des communications auprès des opérateurs, soit **304,52 milliards de FC** ;
- le paiement contraignant des taxes dues à l'Etat par tous les assujettis du Ministère de la Communication et Medias, soit **1,5 milliards de FC** ;
- la fixation des mécanismes standards et sécurisés de perception et de reversement au compte du Trésor public des recettes générées par les missions diplomatiques, la réduction du prix des passeports ainsi que la révision à la hausse de la quote-part du Trésor public, soit **12,2 milliards de FC** ;
- l'accentuation de la taxation et du recouvrement de la redevance sur les concessions ordinaires ainsi que du contrôle foncier et mobilier pour détecter les chargements illicites de configuration et d'usage ou destination des parcelles, et la perception des amendes transactionnelles y relatives, **57,66 milliards de FC** ;
- le déploiement des Guichets Uniques de création d'entreprises en provinces et des services administratifs dans les différents territoires et localités : **250,0 millions de FC** ;

- la numérisation, au sein du Ministère du Tourisme, du système de collecte de données pour permettre l'identification des assujettis et percevoir conséquemment les droits et taxes y afférents : **5,0 milliards de FC** ;
- l'effectivité de la gestion immobilière aussi bien des immeubles du domaine privé de l'Etat, que ceux des particuliers notamment en rapport les transactions les concernant (réfection, location, cession, achat, vente, construction, mutation...), soit : **3,6 milliards de FC** ;
- la configuration du Numéro Import Export dans le système SYDONIA WORLD soit, **70,67 milliards de FC** ;
- le déclassement d'un nombre important des véhicules de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, soit **1,46 milliards de FC** ;
- l'impression par la BCC de 1.500.000 permis de conduire biométriques, soit **118,8 milliards de FC** ;
- la suppression du mécanisme de paiement par compensation des dividendes décrétés avec les créances des sociétés pétrolières vis-à-vis de l'Etat, soit **12,0 milliards de FC** ;
- l'extension des services au niveau local et organisation des élections locales, afin de capter les recettes dues au titre de la caution, soit **10,33 milliards de FC** ;
- les mesures coercitives du Gouvernement à l'égard des opérateurs miniers qui préfèrent se rabattre au taux de **5%** de loi tarifaire sur les biens qui leur sont consommables, abrogé par le Code minier en vigueur fixant ce taux à **10%** ;
- le suivi et le prélèvement systématique des droits et taxes à payer par les entreprises minières en phase d'exploration et de production.

4.3.2. Configuration des dépenses

a) Par forme du budget

Les dépenses de l'exercice 2020, chiffrées à **16.895,8 milliards de FC**, se déclinent comme suit :

- Budget général : **15.584,8 milliards de FC** ;
- Budgets annexes : **305,4 milliards de FC** ;
- Comptes spéciaux : **1.005,5 milliards de FC**.

Les dépenses du budget général de l'ordre de **15.584,8 milliards de FC** dégagent un taux d'accroissement de **62,3%** par rapport aux prévisions de la Loi de finances de l'exercice 2019 chiffrées à **9.604,9 milliards de FC**.

b) Allocation par secteur prioritaire du Programme d'Action du Gouvernement

Le budget 2020 est ventilé suivant les quatre secteurs prioritaires du Programme d'Action du Gouvernement de la manière suivante :

- **Secteur politique, défense et sécurité : 3.310,7 milliards de FC** représentant **21,24%** du budget général ;
- **Secteur économique et finances : 3.815,1 milliards de FC** représentant **24,48%** du budget général ;
- **Secteur de la reconstruction : 3.985,3 milliards de FC** représentant **25,57%** du budget général ;
- **Secteur social et culturel : 4.473,8 milliards de FC** représentant **28,71%** du budget général.

c) Allocation par pilier du Programme d'Action du Gouvernement

Les dépenses du budget général, présentées suivant les quinze piliers du Programme d'Action du Gouvernement, se déclinent comme suit :

- 1°. Pacification du pays et promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale : **1.211,6 milliards de FC** représentant **7,77%** des dépenses du budget général ;
- 2°. Renforcement de l'autorité de l'Etat, promotion de l'Etat de droit et de la démocratie : **1.748,4 milliards de FC** représentant **11,22%** des dépenses du budget général ;
- 3°. Redynamisation de la diplomatie du pays et réhabilitation de son image de marque : **350,7 milliards de FC** représentant **2,25%** des dépenses du budget général ;
- 4°. Lutte contre la corruption et les crimes économiques : **230,1 milliards de FC** représentant **1,48%** des dépenses du budget général ;
- 5°. Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat : **2.300,9 milliards de FC** représentant **14,76%** des dépenses du budget général ;
- 6°. Amélioration du climat des affaires et promotion de l'entrepreneuriat et

de la classe moyenne : **642,8 milliards de FC** représentant **4,12 %** des dépenses du budget général ;

- 7°. Diversification de l'économie et création des conditions d'une croissance inclusive : **641,3 milliards de FC** représentant **4,12%** des dépenses du budget général ;
- 8°. Modernisation des infrastructures de base et aménagement du territoire national : **2.229,8 milliards de FC** représentant **14,31%** des dépenses du budget général ;
- 9°. Promotion et développement des technologies de l'information et de la communication : **1.165,2 milliards de FC** représentant **7,48%** des dépenses du budget général ;
- 10°. Lutte contre le changement climatique et création des conditions d'un développement durable : **590,3 milliards de FC** représentant **3,79%** des dépenses du budget général ;
- 11°. Amélioration des conditions sociales (éducation, santé) : **3.664,7 milliards de FC** représentant **23,51%** des dépenses du budget général ;
- 12°. Développement du secteur de l'eau et de l'électricité : **612,5 milliards de FC** représentant **3,93%** des dépenses du budget général ;
- 13°. Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale : **12,1 milliards de FC** représentant **0,08%** des dépenses du budget général ;
- 14°. Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse : **98,7 milliards de FC** représentant **0,63%** des dépenses du budget général ;
- 15°. Promotion de la culture, des arts, des sports et des centres des loisirs : **85,8 milliards de FC** représentant **0,55%** des dépenses du budget général.

d) Allocation par grandes fonctions de l'Etat

Le budget général de l'exercice 2020 ventilé suivant les dix fonctions de l'Etat présente la physionomie suivante :

- Services généraux des administrations publiques : **5.931,5 milliards de FC**, soit **38,06%** ;
- Défense : **592,4 milliards de FC**, soit **3,80%** ;
- Ordre et sécurité publics : **993,3 milliards de FC**, soit **6,37%** ;
- Affaires économiques : **2.880,8 milliards de FC**, soit **18,48%** ;

- Protection de l'environnement : **89,3 milliards de FC**, soit **0,57%** ;
- Logement et équipements collectifs : **189,2 milliards de FC**, soit **1,21%** ;
- Santé : **923,9 milliards de FC**, soit **5,93%** ;
- Religion, culture, sports et loisirs : **205,4 milliards de FC**, soit **1,32%** ;
- Enseignement : **3.394,2 milliards de FC**, soit **21,78%** ;
- Protection sociale : **384,6 milliards de FC**, soit **2,47%**.

e) Allocation des crédits par grandes natures économiques

Les dépenses du budget général de l'exercice 2020 classifiées suivant les huit grandes natures économiques se présentent comme suit :

- Dette publique en capital : **626,0 milliards de FC**, soit **4,02%** ;
- Frais financiers : **179,5 milliards de FC**, soit **1,15%** ;
- Dépenses de personnel : **5.152,4 milliards de FC**, soit **33,06%** ;
- Biens et matériels : **299,0 milliards de FC**, soit **1,92%** ;
- Dépenses de prestations : **860,6 milliards de FC**, soit **5,52%** ;
- Transferts et interventions de l'Etat : **3.234,8 milliards de FC**, soit **20,76%** ;
- Equipements : **2.473,9 milliards de FC**, soit **15,87%** ;
- Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière : **2.758,5 milliards de FC**, soit **17,70%**.

Les dépenses des Budgets annexes sont projetées à hauteur de **305,4 milliards de FC** et dégagent un taux d'accroissement de **80,0%** par rapport aux prévisions de l'exercice 2019, chiffrées à **169,7 milliards de FC**.

Les dépenses des Comptes spéciaux sont projetées à hauteur de **1.005,5 milliards de FC** et dégagent un taux d'accroissement de **74,0%** par rapport aux prévisions de l'exercice 2019, chiffrées à **577,8 milliards de FC**.

CONCLUSION

Le projet de loi de finances de l'exercice 2020 contient un budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **16.895,8 milliards de FC**.

Il reflète les politiques publiques déclinées dans le Programme d'Action du Gouvernement, axé sur quatre secteurs ventilés par piliers.

Le financement de ce programme nécessite la mise en œuvre des mesures fiscales et administratives se rapportant notamment à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

A ces mesures fiscales et administratives s'ajoutent la mise en œuvre effective des réformes entamées en matière de portefeuille, de fiscalité, d'énergie, d'hydrocarbures, d'assurance, de justice et de finances publiques.

L'implication de l'ensemble des institutions, ministères et services publics à la mobilisation accrue des recettes est impérieuse pour la réalisation du Programme du Gouvernement, visant l'amélioration du vécu quotidien de la population congolaise.

ANNEXE

1. Tableau des indicateurs macroéconomiques ;
2. Tableau synthèse de projection des recettes ;
3. Tableau synthèse de projection des dépenses ;
4. Tableau des modalités de calcul de la rétrocession aux Administrations financières et de 40% de budget des Provinces et ETD ;
5. Tableau de l'équilibre financier et budgétaire.

Tableau N°1: INDICATEURS MACROECONOMIQUES 2018-2020

Cadrage macroéconomique	2018		2019		2020
	Initial	Réalisé	Initial	Actualisé	
Taux de croissance	4,4%	5,8%	5,6%	5,1%	5,4%
Déflateur PIB	6,7	6,3	7,2	6,8	7,3
Taux d'inflation moyen	30,4%	31,0%	12,4%	7,2%	6,8%
Taux d'inflation fin période	28,5%	7,2%	11,2%	7,1%	6,5%
Taux change moyen (FC/USD)	1 813,40	1 613,90	1 747,80	1 661,80	1 687,41
Taux change fin période (FC/USD)	1 934,00	1 635,60	1 790,30	1 666,40	1 687,90
PIB nominal en milliards FC	79 735,10	76 689,27	96 687,76	86 760,90	97 683,67
Pression fiscale	8,3%	9,2%	8,6%	8,9%	13,3%

TABLEAU N° 2 : SYNTHÈSE DES RECETTES PROJET DU BUDGET 2020 (En FC)

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2019										PROJET DU BUDGET 2020						
		PREVISIONS 2019	Struct. (%)	% PIB	PREVISIONS LINEAIRES A FIN JUIN	REALISATIONS A FIN JUIN	Tx réel (%)	REALISATIONS PROBABLES 2019	Struct. (%)	% BG	% PIB	Taux accr./LF	PREVISIONS	Struct. (%)	% BG	% PIB	Taux accr./LF	Taux accr./R Prob
I.	BUDGET GENERAL	9 604 890 657 737	92,8	9,9	4 802 445 328 869	3 907 741 748 952	81,4	9 672 991 208 313	92,5	100,0	11,1	0,7	15 584 813 326 212	92,2	100,0	16,0	62,3	61,1
I.1.	RECETTES INTERNES (POUVOIR CENTRAL)	8 443 876 528 736	81,6	8,7	4 221 938 264 368	3 561 431 000 000	84,4	7 894 952 272 421	75,5	81,6	9,1	-6,5	13 205 824 506 910	78,2	84,7	13,5	56,4	67,3
I.1.1.	RECETTES COURANTES	8 293 876 528 736	80,1	8,6	4 146 938 264 368	3 561 431 000 000	85,9	7 744 952 272 421	74,1	80,1	8,9	-6,6	13 025 824 506 910	77,1	83,6	13,3	57,1	68,2
I.1.1.1.	Recettes des Douanes et Accises	2 645 403 760 146	25,6	2,7	1 322 701 880 073	1 005 830 000 000	76,0	2 159 843 001 583	20,7	22,3	2,5	-18,4	4 506 458 903 160	26,7	28,9	4,6	70,4	108,6
I.1.1.2.	Recettes des Impôts	4 011 414 092 153	38,7	4,1	2 005 707 046 077	1 771 136 000 000	88,3	4 020 823 000 000	38,5	41,6	4,6	0,2	6 046 974 902 700	35,8	38,8	6,2	50,7	50,4
I.1.1.4.	Recettes non Fiscales	1 207 596 113 491	11,7	1,2	603 798 056 746	637 413 000 000	105,6	1 256 445 770 838	12,0	13,0	1,4	4,0	2 040 377 043 214	12,1	13,1	2,1	69,0	62,4
1°	<i>DGRAD</i>	1 207 596 113 491	11,7	1,2	603 798 056 746	637 413 000 000	105,6	1 256 445 770 838	12,0	13,0	1,4	4,0	2 040 377 043 214	12,1	13,1	2,1	69,0	62,4
2°	<i>AUTRES</i>	0	0,0	0,0	0			0,0	0,0	0,0		0	0,0	0,0	0,0			
a.	<i>Bonus sur contrat chinois _ Pas de porte minier</i>		0,0	0,0				0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0			
b.	<i>Autres recettes</i>																	
I.1.1.5.	Recettes des Pétroliers Producteurs	429 462 562 946	4,1	0,4	214 731 281 473	147 052 000 000	68,5	307 840 500 000	2,9	3,2	0,4	-28,3	432 013 657 836	2,6	2,8	0,4	0,6	40,3
1°	<i>DGI</i>	161 170 032 606	1,6	0,2	80 585 016 303	68 774 000 000	85,3	135 449 820 000	1,3	1,4	0,2	-16,0	150 003 263 556	0,9	1,0	0,2	-6,9	10,7
2°	<i>DGRAD</i>	268 292 530 340	2,6	0,3	134 146 265 170	78 278 000 000	58,4	172 390 680 000	1,6	1,8	0,2	-35,7	282 010 394 280	1,7	1,8	0,3	5,1	63,6
I.1.2.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	150 000 000 000	1,4	0,2	75 000 000 000	0	0,0	150 000 000 000	1,4	1,6	0,2	0,0	180 000 000 000	1,1	1,2	0,2	20,0	20,0
I.1.2.1.	Dons et legs intérieurs courants		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
I.1.2.2.	Dons et legs intérieurs projets		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
I.1.2.3.	Remboursement de prêts et avances		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
I.1.2.4.	Produits des emprunts intérieurs	150 000 000 000	1,4	0,2	75 000 000 000	0	0,0	150 000 000 000	1,4	1,6	0,2	0,0	180 000 000 000	1,1	1,2	0,2	20,0	20,0
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	1 161 014 129 001	11,2	1,2	580 507 064 501	346 310 748 952	59,7	1 778 038 935 892	17,0	18,4	2,0	53,1	2 378 988 819 302	14,1	15,3	2,4	104,9	33,8
I.2.1.	RECETTES D'APPUI BUDGETAIRES	0	0,0	0,0	0	0		0	0,0	0,0	0,0		843 705 000 000	5,0	5,4	0,9		
I.2.1.1.	Emprunt Programme	0	0,0	0,0	0				0,0	0,0						0,0		
I.2.1.2.	Dons Budgétaires		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		843 705 000 000	5,0	5,4	0,9		
I.2.1.3.	Ressources PPTE	0	0,0	0,0	0	0		0	0,0	0,0	0,0		0	0,0	0,0	0,0		
a.	<i>Ressources PPTE(C2D)</i>		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
b.	<i>Ressources Allègements IADM</i>		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0			
I.2.2.	Recettes de Financement des Investissements	1 161 014 129 001	11,2	1,2	580 507 064 501	346 310 748 952	59,7	1 778 038 935 892	17,0	18,4	2,0	53,1	1 535 283 819 302	9,1	9,9	1,6	32,2	-13,7
I.2.2.1.	Dons Projets	879 354 606 982	8,5	0,9	439 677 303 491	259 008 123 845	58,9	1 491 744 368 835	14,3	15,4	1,7	69,6	1 181 187 000 000	7,0	7,6	1,2	34,3	-20,8
I.2.2.2.	Emprunts Projets	281 659 522 019	2,7	0,3	140 829 761 010	87 302 625 107	62,0	286 294 567 057	2,7	3,0	0,3	1,6	354 096 819 302	2,1	2,3	0,4	25,7	23,7
a)	<i>Bilatéraux et Multilatéraux</i>	281 659 522 019	2,7	0,3	140 829 761 010	87 302 625 107	62,0	286 294 567 057	2,7	3,0	0,3	1,6	354 096 819 302	2,1	2,3	0,4	25,7	23,7
b)	<i>Emprunts obligataires</i>		0,0	0,0					0,0	0,0	0,0		0	0,0	0,0	0,0		
II.	BUDGETS ANNEXES	169 661 903 345	1,6	0,2	84 830 951 673	134 057 880 000	158,0	284 611 694 901	2,7		0,3	67,8	305 422 000 000	1,8		0,3	80,0	7,3
III.	COMPTES SPECIAUX	577 767 218 971	5,6	0,6	288 883 609 486	248 670 610 420	86,1	497 341 220 840	4,8		0,6	-13,9	1 005 519 783 703	6,0		1,0	74,0	102,2
III.1.	Fonds National d'Entretien Routier (FONER)	411 024 623 610	4,0	0,4	205 512 311 805	60 092 109 041	29,2	120 184 218 082	1,1		0,1	-70,8	438 993 972 880	2,6		0,4	6,8	265,3
III.2.	Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	70 599 285 306	0,7	0,1	35 299 642 653	148 640 870 436	421,1	297 281 740 872	2,8		0,3	321,1	392 849 852 594	2,3		0,4	456,5	32,1
III.3.	Régie des Voies Aériennes (RVA) / (Go-Pass)	41 109 023 758	0,4	0,0	20 554 511 879	17 202 355 542	83,7	34 404 711 084	0,3		0,0	-16,3	48 471 542 409	0,3		0,0	17,9	40,9
III.4.	Fonds de Promotion de l'Education (FPEN)	3 304 750 095	0,0	0,0	1 652 375 048	1 606 821 536	97,2	3 213 643 072	0,0		0,0	-2,8	3 161 135 592	0,0		0,0	-4,3	-1,6
III.5.	Fonds de Promotion Culturelle (FPC)	14 142 553 195	0,1	0,0	7 071 276 598	3 848 913 867	54,4	7 697 827 734	0,1		0,0	-45,6	17 193 821 728	0,1		0,0	21,6	123,4
III.6.	Fonds de Contrepartie		0,0	0,0	0				0,0		0,0		0	0,0	0,0			
III.7.	Fonds Forestier National (FFN)	6 226 096 538	0,1	0,0	3 113 048 269	2 559 775 434	82,2	5 119 550 868	0,0		0,0	-17,8	11 286 944 776	0,1		0,0	81,3	120,5
III.8.	Cadastre Minier (CAMI)	17 743 113 429	0,2	0,0	8 871 556 715	10 868 092 293	122,5	21 736 184 586	0,2		0,0	22,5	18 690 815 355	0,1		0,0	5,3	-14,0
III.9.	Fonds de Promotion du Tourisme (FPT)	13 617 773 040	0,1	0,0	6 808 886 520	3 851 672 271	56,6	7 703 344 542	0,1		0,0	-43,4	15 196 924 267	0,1		0,0	11,6	97,3
III.10.	Fonds Minier des Générations Futures (FOMIN)								0,0		0,0		59 674 774 102	0,4		0,1		
	TOTAL RECETTES / FC	10 352 319 780 053	100,0	10,7	5 176 159 890 027	4 290 470 239 372	82,9	10 454 944 124 054	100,0		12,1	1,0	16 895 755 109 915	100,0		17,3	63,2	61,6

TABLEAU N° 3 : SYNTHÈSE DES DÉPENSES PROJET DU BUDGET 2020 (En FC)

DÉPENSES	BUDGET 2019												PROJET DU BUDGET 2020								
	PREVISIONS	Struct (%)	% PIB	% RC	PREVISIONS LINEAIRES A FIN JUIN	EXECUTION A FIN JUIN	Tx Exec	% RC	EXECUTIONS PROBABLES A FIN 2019	Struct (%)	% BG	% PIB	Taux Accr.	% RC	PREVISIONS	Struct (%)	% BG	% PIB	Tx Accr. I/F	Tx Accr. Ex. Prob	% RC
A. BUDGET GENERAL	9 604 890 657 737	92,8	9,9		4 802 445 328 868	4 037 740 748 952	84,1		9 672 991 208 313	92,5	100,0	11,1	0,7		15 584 813 326 212	92,2	100,0	16,0	62,3	61,1	
<i>dont celles sur ressources internes</i>	8 443 876 528 736	81,6	8,7		4 221 938 264 368	3 691 430 000 000	87,4		7 894 952 272 421	75,5	81,6	9,1	-6,5		14 049 529 506 910	83,2	90,1	14,4	66,4	78,0	
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	608 483 870 000	5,9	0,6	7,3	304 241 935 000	192 561 000 000	63,3	5,4	422 500 000 000	4,0	4,4	0,5	-30,6	5,5	805 507 915 147	4,8	5,2	0,8	32,4	90,7	6,2
1.1. Dette publique	352 996 408 000	3,4	0,4	4,3	176 498 204 000	159 776 000 000	90,5	4,5	347 500 000 000	3,3	3,6	0,4	-1,6	4,5	626 035 049 903	3,7	4,0	0,6	77,3	80,2	4,8
1.1.1. Dette Intérieure	56 219 968 000	0,5	0,1	0,7	28 109 984 000	88 368 000 000	314,4	2,5	162 500 000 000	1,6	1,7	0,2	189,0	2,1	251 094 657 165	1,5	1,6	0,3	346,6	54,5	2,9
1.1.2. Dette Extérieure (Principal)	296 776 440 000	2,9	0,3	3,6	148 388 220 000	71 408 000 000	48,1	2,0	185 000 000 000	1,8	1,9	0,2	-37,7	2,4	374 940 392 738	2,2	2,4	0,4	26,3	102,7	2,9
1.2. Frais financiers	255 487 462 000	2,5	0,3	3,1	127 743 731 000	32 785 000 000	25,7	0,9	75 000 000 000	0,7	0,8	0,1	-70,6	1,0	179 472 865 244	1,1	1,2	0,2	-29,8	139,3	1,4
1.2.1. Intérieurs	148 924 096 000	1,4	0,2	1,8	74 462 048 000	20 000 000 000	26,9	0,6	40 000 000 000	0,4	0,4	0,0	-73,1	0,5	146 613 019 113	0,9	0,9	0,2	-1,6	266,5	1,1
1.2.2. Extérieurs	106 563 366 000	1,0	0,1	1,3	53 281 683 000	12 785 000 000	24,0	0,4	35 000 000 000	0,3	0,4	0,0	-67,2	0,5	32 859 846 131	0,2	0,2	0,0	-69,2	-6,1	0,3
II. DÉPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	3 565 373 073 267	34,4	3,7	43,0	1 782 686 536 634	1 596 876 000 000	89,6	44,8	3 582 223 436 231	34,3	37,0	4,1	0,5	46,3	4 985 064 768 077	29,5	32,0	5,1	39,8	39,2	38,3
2.1. Pouvoir Central	2 335 710 572 059	22,6	2,4	28,2	1 167 855 286 029	1 596 876 000 000	136,7	44,8	2 352 560 935 023	22,5	24,3	2,7	0,7	30,4	2 703 796 090 683	16,0	17,3	2,8	15,8	14,9	20,8
2.2. Provinces	1 229 662 501 208	11,9	1,3	14,8	614 831 250 604		0,0	0,0	1 229 662 501 208	11,8	12,7	1,4	0,0	15,9	2 281 268 677 394	13,5	14,6	2,3	85,5	85,5	17,5
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	1 194 095 600 574	11,5	1,2	14,4	597 047 800 287	924 754 000 000	154,9	26,0	1 872 500 000 000	17,9	19,4	2,2	56,8	24,2	1 868 297 180 057	11,1	12,0	1,9	56,5	-0,2	14,3
3.1. Institutions	370 000 000 000	3,6	0,4	4,5	185 000 000 000	318 536 000 000	172,2	8,9	625 000 000 000	6,0	6,5	0,7	68,9	8,1	700 000 000 000	4,1	4,5	0,7	89,2	12,0	5,4
3.2. Ministères	690 226 019 853	6,7	0,7	8,3	345 113 009 927	467 541 000 000	135,5	13,1	968 000 000 000	9,3	10,0	1,1	40,2	12,5	981 297 180 057	5,8	6,3	1,0	42,2	1,4	7,5
3.2.1. Fonctionnement des Ministères	667 226 019 853	6,4	0,7	8,0	333 613 009 927	467 541 000 000	140,1	13,1	963 000 000 000	9,2	10,0	1,1	44,3	12,4	946 297 180 057	5,6	6,1	1,0	41,8	-1,7	7,3
3.2.2. Financement des réformes	23 000 000 000	0,2	0,0	0,3	11 500 000 000		0,0	0,0	5 000 000 000	0,0	0,1	0,0	-78,3	0,1	35 000 000 000	0,2	0,2	0,0	52,2	600,0	0,3
3.3. Subvention aux Services Déconcentrés	17 500 000 000	0,2	0,0	0,2	8 750 000 000	0	0,0	0,0	17 500 000 000	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	24 500 000 000	0,1	0,2	0,0	40,0	40,0	0,2
3.4. Charges communes	116 369 580 721	1,1	0,1	1,4	58 184 790 360	138 677 000 000	238,3	3,9	262 000 000 000	2,5	2,7	0,3	125,1	3,4	162 500 000 000	1,0	1,0	0,2	39,6	-38,0	1,2
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	1 212 237 215 360	11,7	1,3	14,6	606 118 607 680	465 787 000 000	76,8	13,1	1 028 948 872 110	9,8	10,6	1,2	-15,1	13,3	2 325 657 680 346	13,8	14,9	2,4	91,8	126,0	17,9
4.1. Rétrocession aux Régions financières	394 701 654 744	3,8	0,4	4,8	197 350 827 372	219 100 000 000	111,0	6,2	378 848 872 110	3,6	3,9	0,4	-3,8	4,9	696 665 977 791	4,1	4,5	0,7	76,5	83,4	5,3
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	253 440 000 000	2,4	0,3	3,1	126 720 000 000	87 455 000 000	69,0	2,5	180 000 000 000	1,7	1,9	0,2	-29,0	2,3	312 000 000 000	1,8	2,0	0,3	23,1	73,3	2,4
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	266 125 000 000	2,6	0,3	3,2	133 062 500 000	14 197 000 000	10,7	0,4	157 000 000 000	1,5	1,6	0,2	-41,0	2,0	528 123 366 084	3,1	3,4	0,5	98,4	236,4	4,1
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	65 000 000 000	0,6	0,1	0,8	32 500 000 000	10 053 000 000	30,9	0,3	26 100 000 000	0,2	0,3	0,0	-59,8	0,3	73 000 000 000	0,4	0,5	0,1	12,3	179,7	0,6
4.4.1. Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	42 000 000 000	0,4	0,0	0,5	21 000 000 000	10 053 000 000	47,9	0,3	19 100 000 000	0,2	0,2	0,0	-54,5	0,2	48 000 000 000	0,3	0,3	0,0	14,3	151,3	0,4
4.4.2. Fonctionnement des Services ex-BPO	23 000 000 000	0,2	0,0	0,3	11 500 000 000		0,0	0,0	7 000 000 000	0,1	0,1	0,0	-69,6	0,1	25 000 000 000	0,1	0,2	0,0	8,7	257,1	0,2
4.5. Bourses d'études	5 000 000 000	0,0	0,0	0,1	2 500 000 000	141 000 000	5,6	0,0	1 000 000 000	0,0	0,0	0,0	-80,0	0,0	15 000 000 000	0,1	0,1	0,0	200,0	1 400,0	0,1
4.6. TVA remboursable	227 970 560 616	2,2	0,2	2,7	113 985 280 308	134 841 000 000	118,3	3,8	285 000 000 000	2,7	2,9	0,3	25,0	3,7	700 868 336 472	4,1	4,5	0,7	207,4	145,9	5,4
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	2 614 700 898 536	25,3	2,7	31,5	1 307 350 449 268	755 017 748 952	57,8	21,2	2 088 569 262 936	20,0	21,6	2,4	-20,1	27,0	5 232 991 023 154	31,0	33,6	5,4	100,1	150,6	40,2
5.1. Investissements sur ressources propres	1 453 686 769 535	14,0	1,5	17,5	726 843 384 768	408 707 000 000	56,2	11,5	804 630 327 044	7,7	8,3	0,9	-44,6	10,4	3 697 707 203 852	21,9	23,7	3,8	154,4	359,6	28,4
5.1.1. Projets Gouvernement central	602 282 625 439	5,8	0,6	7,3	301 141 312 720	48 960 000 000	16,3	1,4	219 630 327 044	2,1	2,3	0,3	-63,5	2,8	902 958 613 003	5,3	5,8	0,9	49,9	311,1	6,9
5.1.2. Contrepartie des projets	65 000 000 000	0,6	0,1	0,8	32 500 000 000	0	0,0	0,0	10 000 000 000	0,1	0,1	0,0	-84,6	0,1	275 000 000 000	1,6	1,8	0,3	323,1	2 650,0	2,1
5.1.3. Projets des Provinces	786 404 144 096	7,6	0,8	9,5	393 202 072 048	36 645 000 000	9,3	1,0	575 000 000 000	5,5	5,9	0,7	-26,9	7,4	1 497 145 137 200	8,9	9,6	1,5	90,4	160,4	11,5
5.1.4. Programme d'urgence						323 102 000 000				0,0	0,0				0,0	0,0	0,0				0,0
5.1.5. Fonds de péréquation					0					0,0	0,0				1 022 603 453 649	6,1	6,6	1,0			7,9
5.3. Investissements sur ressources extérieures	1 161 014 129 001	11,2	1,2	14,0	580 507 064 501	346 310 748 952	59,7	9,7	1 283 938 935 892	12,3	13,3	1,5	10,6	16,6	1 535 283 819 302	9,1	9,9	1,6	32,2	19,6	11,8
5.3.1. Autres bailleurs	1 161 014 129 001	11,2	1,2	14,0	580 507 064 501	346 310 748 952	59,7	9,7	1 283 938 935 892	12,3	13,3	1,5	10,6	16,6	1 535 283 819 302	9,1	9,9	1,6	32,2	19,6	11,8
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	410 000 000 000	4,0	0,4	4,9	205 000 000 000	102 745 000 000	50,1	2,9	678 249 637 036	6,5	7,0	0,8	65,4	8,8	367 294 759 431	2,2	2,4	0,4	-10,4	-45,8	2,8
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	410 000 000 000	4,0	0,4	4,9	205 000 000 000	102 745 000 000	50,1	2,9	184 149 637 036	1,8	1,9	0,2	-55,1	2,4	367 294 759 431	2,2	2,4	0,4	-10,4	99,5	2,8
6.1.1. Opérations électorales	325 000 000 000	3,1	0,3	3,9	162 500 000 000	40 246 000 000	24,8	1,1	50 000 000 000	0,5	0,5	0,1	-84,6	0,6	220 000 000 000	1,3	1,4	0,2	-32,3	340,0	1,7
6.1.2. Réserve budgétaire	65 000 000 000	0,6	0,1	0,8	32 500 000 000	53 084 000 000	163,3	1,5	110 000 000 000	1,1	1,1	0,1	69,2	1,4	62 294 759 431	0,4	0,4	0,1	-4,2	-43,4	0,5
6.1.3. Réserve pour sinistres et calamités	20 000 000 000	0,2	0,0	0,2	10 000 000 000	9 415 000 000	94,2	0,3	24 149 637 036	0,2	0,2	0,0	20,7	0,3	85 000 000 000	0,5	0,5	0,1	325,0	252,0	0,7
6.2. Dépenses except. sur ressources extérieures	0	0,0	0,0		0	0			494 100 000 000	4,7	5,1	0,6			0	0,0	0,0	0,0	-100,0		
6.2.1. Opérations électorales (CENI)		0,0	0,0		0					0,0	0,0	0,0			0	0,0	0,0	0,0			
6.2.2. Autres (Lutte contre Ebola / Banque Mondiale)		0,0	0,0		0				494 100 000 000	4,7	5,1	0,6			0	0,					

**TABLEAU N° 4 : MODALITÉS DE CALCUL DE LA RETROCESSION AUX ADMINISTRATIONS FINANCIERES ET DE 40% DE TRANSFERT AUX PROVINCES ET ETD /
PROJET DU BUDGET 2020**

RUBRIQUES	BUDGET 2019		PROJET-BUDGET 2020
	PREVISIONS 2019	PROJECTIONS A FIN 2019	PREVISIONS
1. Recettes courantes	8 293 876 528 736 FC	7 744 952 272 421 FC	13 025 824 506 910 FC
- DGDA	2 645 403 760 146 FC	2 159 843 001 583 FC	4 506 458 903 160 FC
- DGI	4 011 414 092 153 FC	4 020 823 000 000 FC	6 046 974 902 700 FC
- DGRAD	1 207 596 113 491 FC	1 256 445 770 838 FC	2 040 377 043 214 FC
- Pétroliers	429 462 562 946 FC	307 840 500 000 FC	432 013 657 836 FC
2. TVA remboursable	1 177 976 984 404 FC	1 096 580 101 065 FC	700 868 336 472 FC
- DGDA	452 729 537 645 FC	369 631 561 814 FC	299 280 254 459 FC
- DGI	725 247 446 759 FC	726 948 539 251 FC	401 588 082 012 FC
3. Recettes courantes après déduction TVA	7 115 899 544 332 FC	6 648 372 171 356 FC	12 324 956 170 439 FC
- DGDA	2 192 674 222 501 FC	1 790 211 439 769 FC	4 207 178 648 701 FC
- DGI	3 286 166 645 394 FC	3 293 874 460 749 FC	5 645 386 820 688 FC
- DGRAD	1 207 596 113 491 FC	1 256 445 770 838 FC	2 040 377 043 214 FC
- Pétroliers	429 462 562 946 FC	307 840 500 000 FC	432 013 657 836 FC
4. Rétrocession Régies	394 701 654 744 FC	379 848 872 110 FC	696 665 977 791 FC
- DGDA	109 633 711 125 FC	89 510 571 988 FC	210 358 932 435 FC
- DGI	164 308 332 270 FC	164 693 723 037 FC	282 269 341 034 FC
- DGRAD	120 759 611 349 FC	125 644 577 084 FC	204 037 704 321 FC
5. Recettes Courantes - Rétro Régies	6 721 197 889 588 FC	6 268 523 299 247 FC	11 628 290 192 648 FC
- DGDA	2 083 040 511 376 FC	1 700 700 867 781 FC	3 996 819 716 266 FC
- DGI	3 121 858 313 124 FC	3 129 180 737 712 FC	5 363 117 479 653 FC
- DGRAD	1 086 836 502 142 FC	1 130 801 193 754 FC	1 836 339 338 893 FC
- Pétroliers	429 462 562 946 FC	307 840 500 000 FC	432 013 657 836 FC
6. Dette Publique, Frais financiers & 50% Redevances minières	1 107 314 321 486 FC	921 330 451 486 FC	1 402 255 656 162 FC
- Dette Publique, Frais financiers	608 483 870 000 FC	422 500 000 000 FC	805 507 915 147 FC
- 50% Redevances minières	498 830 451 486 FC	498 830 451 486 FC	596 747 741 015 FC
7. Recettes Courantes après déduction Dette publique & 50% Red_Min	5 673 766 613 261 FC	5 400 409 226 252 FC	10 226 034 536 486 FC
- DGDA	1 883 545 888 043 FC	1 559 867 534 447 FC	3 728 317 077 884 FC
- DGI	2 922 363 689 791 FC	2 988 347 404 378 FC	5 094 614 841 271 FC
- DGRAD (DGRAD - (50% Red_min))	438 394 472 481 FC	544 353 787 427 FC	971 088 959 495 FC
- Pétroliers	429 462 562 946 FC	307 840 500 000 FC	432 013 657 836 FC
8. Transfert (40%)	2 269 506 645 304 FC	2 160 163 690 501 FC	4 090 413 814 594 FC
- DGDA	753 418 355 217 FC	623 947 013 779 FC	1 491 326 831 153 FC
- DGI	1 168 945 475 916 FC	1 195 338 961 751 FC	2 037 845 936 508 FC
- DGRAD	175 357 788 992 FC	217 741 514 971 FC	388 435 583 798 FC
- Pétroliers	171 785 025 178 FC	123 136 200 000 FC	172 805 463 134 FC
9. Répartition Transfert Provinces	2 269 506 645 304 FC	2 160 163 690 501 FC	4 090 413 814 594 FC
- Rémunérations	1 229 662 501 208 FC	1 229 662 501 208 FC	2 281 268 677 394 FC
- Fonctionnement	253 440 000 000 FC	253 440 000 000 FC	312 000 000 000 FC
- Investissement	786 404 144 096 FC	677 061 189 293 FC	1 497 145 137 200 FC
10. Solde (Recettes - Dépenses)	0 FC	0 FC	0 FC
11. Fonds de péréquation (10% Recettes courantes après déduction)			1 022 603 453 649 FC
12. Reste à répartir (Pouvoir central)	4 451 691 244 284 FC	4 108 359 608 746 FC	5 113 017 268 243 FC

TABLEAU N° 5 : ETAT DE L'EQUILIBRE FINANCIER ET BUDGETAIRE DES PROJECTIONS 2019-2020 / PROJET DU BUDGET 2020

N°	SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET 2019-2020		RUBRIQUES À FINANCER	BUDGET 2019-2020	
		PREVISIONS 2019	PROJET-BUDGET 2020		PREVISIONS 2019	PROJET-BUDGET 2020
A	POUVOIR CENTRAL	9 604 890 657 737	15 584 813 326 212		9 604 890 657 737	15 584 813 326 212
1	Ressources Propres	8 443 876 528 736	14 049 529 506 910	Dépenses sur Ressources Propres	8 443 876 528 736	14 049 529 506 910
1.1.	Ressources propres affectées à la consommation et aux investissements	6 174 369 883 432	9 959 115 692 316	Dépenses du Pouvoir central	6 174 369 883 431	8 936 512 238 667
1.1.1.	Recettes courantes après retenue de 40%	6 024 369 883 432	8 935 410 692 316	Dépenses courantes	5 097 087 257 992	7 391 258 866 233
1.1.2.	Recettes exceptionnelles	150 000 000 000	180 000 000 000	- Dette Intérieure	56 219 968 000	251 094 657 165
1.1.3.	Dons budgétaires	0	843 705 000 000	- Dette et frais financiers extérieurs	403 339 806 000	407 800 238 869
1.1.4.	Ressources Allègements IADM	0	0	- Frais Financiers intérieurs	148 924 096 000	146 613 019 113
				- Rémunérations	2 335 710 572 059	2 703 796 090 683
				- Fonctionnement des Institutions	370 000 000 000	700 000 000 000
				- Fonctionnement des Ministères	667 226 019 853	946 297 180 057
				- Financement des réformes	23 000 000 000	35 000 000 000
				- Subvention aux Services Déconcentrés	17 500 000 000	24 500 000 000
				- Dépenses Communes	116 369 580 721	162 500 000 000
				- Rétrocession aux Régies Financières	394 701 654 744	696 665 977 791
				- Interventions Économiques	266 125 000 000	528 123 366 084
				- Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	42 000 000 000	48 000 000 000
				- Fonctionnement des Services ex-BPO	23 000 000 000	25 000 000 000
				- Bourses d'études	5 000 000 000	15 000 000 000
				- TVA Remboursable	227 970 560 616	700 868 336 472
				Dépenses d'investissement et exceptionnelles	1 077 282 625 439	1 545 253 372 434
				- Projets invest. Ress. Propres	602 282 625 439	902 958 613 003
				- Contrepartie des projets	65 000 000 000	275 000 000 000
				- Dépenses Except. sur Ressources Propres	410 000 000 000	367 294 759 431
1.2.	Retenue de 40%	2 269 506 645 304	4 090 413 814 594	Transfert aux Provinces et ETD (40%)	2 269 506 645 304	5 113 017 268 243
				- Rémunérations	1 229 662 501 208	2 281 268 677 394
				- Fonctionnement	253 440 000 000	312 000 000 000
				- Investissement Provinces	786 404 144 096	1 497 145 137 200
				- Fonds de péréquation		1 022 603 453 649
2	Ressources Extérieures	1 161 014 129 001	1 535 283 819 302	Dépenses financées sur Ress. PPTE	1 161 014 129 001	1 535 283 819 302
2.1.	Ressources PPTE	0	0	Dépenses financées sur Ress. PPTE	0	0
				- Projets invest. Ress. Propres	0	0
				- Rémunérations	0	0
				- Fonctionnement	0	0
2.2.	Recettes extérieures de financement des investissements	1 161 014 129 001	1 535 283 819 302	Dépenses sur Ress. de financement des invest.	1 161 014 129 001	1 535 283 819 302
				- Invest. Ress. Extérieures / Autres bailleurs	1 161 014 129 001	1 535 283 819 302
				- Dépenses Except. sur Ressources Extérieures	0	0
C	BUDGETS ANNEXES	169 661 903 345	305 422 000 000	BUDGETS ANNEXES	169 661 903 345	305 422 000 000
D	COMPTES SPECIAUX	577 767 218 971	1 005 519 783 703	COMPTES SPECIAUX	577 767 218 971	1 005 519 783 703
	Total général	10 352 319 780 053	16 895 755 109 915		10 352 319 780 053	16 895 755 109 915
	Solde				0	0